



CONCOURS PHOTO AMATEUR

« La nature s'éveille à St Christo »

RÈGLEMENT

ORGANISATION DU CONCOURS

La commune de St Christo-en-Jarez domiciliée, 4 rue de la mairie 42320 ST Christo-en-Jarez organise du 1 juillet au 15 septembre 2022, un concours photo sur le **thème « La nature s'éveille à St Christo »**, afin de réaliser une exposition et la première page du prochain Ptit'Christo (bulletin municipal).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, y compris aux mineurs habitant la commune de St Christo-en-Jarez. Toute personne mineure (moins de 18 ans) devra fournir pour participer, l'autorisation parentale d'inscription au concours photo amateur « La nature s'éveille à St Christo » remplie. Le parent ou tuteur légal mentionné dans cette autorisation sera contacté en cas de victoire dudit mineur.

Chaque participant peut présenter 2 photographies au maximum : fichiers numériques JPEG – **résolution 300 dpi.**

Le participant doit être l'auteur des photos qu'il envoie. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

En participant au concours, chaque participant garantit qu'il/elle est l'auteur de la photo présentée.

Les photographies devront être des œuvres originales.

Nous attirons l'attention des photographes sur les droits de publication concernant les bâtiments privés pour lesquels sont nécessaires des autorisations ainsi qu'un anonymat des propriétaires privés. Toute photographie **représentant une ou plusieurs personnes identifiables ne seront pas prise en compte.**

La commune de St Christo-en-Jarez se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation des 10 photos sélectionnées conformes au règlement.

Par l'acceptation du présent règlement, le participant autorise les organisateurs à utiliser son nom et ses photos sur tout support de communication dans le cadre de la publication du palmarès, de la promotion du concours et de l'exposition des photos dans le Ptit'Christo, le site internet, la page Facebook, illiwap qui en résultera.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les photographies et le bulletin d'inscription complété et signé devront être déposés jusqu'au 15 septembre 2022 à 00h00 au service communication de la mairie via la plateforme d'envoi **WETRANSFER** ou **PJ par mail** à accueil@st-christo.fr

Aucun autre moyen de participation ne sera pris en compte (notamment par courrier). En cas de difficulté, merci nous contacter. Vous pouvez vous rendre à la mairie avec votre carte SD afin de donner vos photos.

Les photographies doivent être accompagnées du bulletin d'inscription dûment rempli et signé.

Seules la date et l'heure de réception des photos font foi. La responsabilité de la commune de St Christo-en-Jarez ne serait être engagée en cas de non-réception dans les délais :

- Les photos reçues après l'heure et la date limite de participation,
- les coupures de communication,
- des difficultés de connexion,
- des pannes de réseau internet,
- ou de non-réception des fichiers due à un quelconque problème technique survenant pendant le déroulement de l'opération.

Toute participation incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

SÉLECTION DES PHOTOS ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury sera composé des élus de la commission communication de la commune. Il aura pour mission de sélectionner **10 photographies** présentées de façon anonyme. La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres. Les photos doivent être sans signature ni cadre.

Une fois les photos sélectionnées, nous ferons un vote du public via Facebook ou un vote en mairie sous format papier, afin d'élire les 3 lauréats.

Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la commune pour la constitution de sa photothèque et d'une utilisation pour ses supports de communication. Ils autorisent par avance la commune de St Christo-en-Jarez à publier leur nom et photographie sur le site <https://www.saint-christo-en-jarez.fr> et dans le bulletin municipal (Ptit' Christo) ou tout autre support de communication.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Qualité technique

Les gagnants seront contactés par mail ou téléphone à partir du 20 octobre 2022.

PRIX DU JURY

Le jury retiendra les 3 photos ayant remportés le plus de vote du public.

Les 3 lauréats seront valorisés à travers les différents supports de communication de la commune de St Christo-en-Jarez

Le 1^{er} prix : un repas pour 2 personnes au restaurant la Methanerie

Le 2^{ème} prix : un bon d'achat au Ets Mazenod

Le 3^{ème} prix : un bon d'achat à la boulangerie Couzon

Les trois lauréats seront intégrés au jury du concours photo de l'année suivante. L'évocation du palmarès se fera au cours d'un moment de convivialité regroupant les participants.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois un seul prix dans le cadre de ce concours. Aucun lot n'est échangeable contre un autre lot ou contre sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la commune de St Christo-en-Jarez, notamment pour le classement et la notation des candidatures reçues par le jury sélectionné. Les données sont réservées uniquement à un usage interne et utilisées par la mairie dans le cadre de la résidence citée en objet. Seules les données des dossiers retenus sont conservées le temps de la durée définie par le législateur. Conformément au Règlement européen 2016/679 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à l'effacement de celles-ci, à la limitation de leur traitement et à leur portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à accueil@st-christo.fr.

Les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de leurs données personnelles et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ces données.

Ils peuvent exercer ce droit sur simple demande auprès de la commune de St Christo-en-Jarez en indiquant leur nom, prénom et adresse, par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Christo-en-Jarez, 4 rue de la Mairie, 42320 ST CHRISTO EN JAREZ

Vous pouvez enfin, si vous le jugez utile, introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Cependant, si vous nous contactez auparavant, nous ferons tout notre possible afin de répondre à tout motif de mécontentement de votre part.

LITIGES ET RESPONSABILITES

Le jeu concours et les présentes conditions de participation sont exclusivement régis par la loi française. Le tribunal compétent pour trancher les litiges relatifs à l'application ou l'interprétation des présentes conditions de participation est le Tribunal Administratif de St Etienne.

La responsabilité de la commune de St Christo-en-Jarez ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou tout évènement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. La commune de St Christo-en-Jarez pourra annuler ou suspendre le concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours.